

## AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 11 octobre 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant dans le cadre d'un déménagement pour les besoins de l'immeuble numéro 1, au Domaine Kierchepad à Leudelange :

### **Stationnement interdit (C,18)**

Le mardi 22 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, le stationnement est interdit au Domaine Kierchepad, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 1, sur 4 emplacements.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Leudelange, le 14 octobre 2024.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster

